

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT NEUF SEPTEMBRE (29/09/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 23 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 26

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. DUPARC Robert, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 7

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Madame Claudine MATALA), **Adjoint**,
Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Monsieur Luc PORTES), Madame DESCAMPS Marie-Line (représentée par Monsieur Guy LOURMEDE), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Stéphanie GAYET), M. Philippe LERMINEZ (représenté par Madame Any DELCHER), M. Frédéric GENRIES (représenté par Madame Jessie COTINET), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur GARCIA est nommé secrétaire de séance.

AFFAIRES SPORTIVES

33 – 29 septembre 2022

33. Convention de mise à disposition d'installations sportives

Rapporteur : Monsieur POUGNAND.

Vu la délibération n°37 en date du 20 Décembre 2013 relative à la mise à disposition d'installations sportives,

Vu la délibération n°38 en date du 1^{er} Avril 2015 relative à l'avenant à la mise à disposition d'installations sportives au profit de l'Amicale Laïque,

Vu la délibération n°32 en date du 31 Mai 2018 relative à la mise à disposition (pour 6 ans) d'équipements sportifs au profit du Tennis Club Moissagais,

Vu la délibération n°23 en date du 23 Mai 2019 relative à la mise à disposition d'équipements sportifs

Considérant la nécessité de réactualiser un nombre important d'informations pour les associations notamment les affectations des installations sportives,

Après avoir entendu le projet de convention annexé à la présente délibération,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ACCEPTE les termes de la convention de mise à disposition d'installations sportives,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les différentes associations bénéficiaires.

Pour copie conforme
Moissac, le 30 septembre 2022

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Philippe GARCIA

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :